



VILLE DE MENNECY

DEC 83 11 24

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 1 : Désamiantage.

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-60, relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 1 : Désamiantage. à la société PIFFRE et Compagnie sise 57 rue d'Amsterdam 75008 PARIS représentée par Monsieur Thierry en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est d'un montant minimum de 5 000 euros HT (cinq mille euros HT) soit 5 980 euros TTC (cinq mille neuf cent quatre vingt euros TTC) et d'un maximum de 20 000 euros HT (vingt mille euros HT) soit 23 920 euros TTC (vingt trois mille neuf cent vingt euros TTC). La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



VILLE DE MENNECY

DEC 83.11.25

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 2 : Terrassement, démolition, maçonnerie, étanchéité, couverture

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-60, relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 2 : Terrassement, démolition, maçonnerie, étanchéité, couverture, à la société L'UBAT sise 67, rue Saint Jacques 75 005 PARIS, représentée par Monsieur Phala LU, en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est d'un montant minimum de 25 000 euros HT (vingt cinq mille euros HT) soit 29 900 euros TTC (vingt neuf mille neuf cent euros TTC) et d'un maximum de 750 000 euros HT (sept cent cinquante mille euros HT) soit 897 000 euros TTC (huit cent quatre vingt dix sept mille euros TTC).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adresse Postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennechy



66

VILLE DE MENNECY

DEC 83.11.26

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures, peinture, carrelage, faux plafonds, revêtements de sol, serrurerie.

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-60, relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy, Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures, peinture, carrelage, faux plafonds, revêtements de sol, serrurerie, à la société L'UBAT sise 67, rue Saint Jacques 75 005 PARIS, représentée par Monsieur Phala LU, en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est d'un montant minimum de 10 000 euros HT (dix mille euros HT) soit 11 960 euros TTC (onze mille neuf cent soixante euros TTC) et d'un maximum de 250 000 euros HT (deux cent cinquante mille euros HT) soit 299 000 euros TTC (deux cent quatre vingt dix neuf mille euros TTC).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



66

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



VILLE DE MENNECY

DEC 83.11.27

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 4 : plomberie, chauffage.

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-60, relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy, Lot 4 : plomberie, chauffage, à la société PIFFRE et Compagnie sise 57, rue d'Amsterdam 75 008 PARIS, représentée par Monsieur Thierry VENDEL, en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est d'un montant minimum de 7 000 euros HT (sept mille euros HT) soit 8 372 euros TTC (huit mille trois cent soixante douze euros TTC) et d'un maximum de 90 000 euros HT (quatre vingt dix mille euros HT) soit 107 640 euros TTC (cent sept mille six cent quarante euros TTC).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



VILLE DE MENNECY

DEC 93.11.28

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy. Lot 5 : courant fort, courant faible.

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-60, relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux de la ville de Mennechy, Lot 5 : courant fort, courant faible, à la société PIFFRE et Compagnie sise 57, rue d'Amsterdam 75 008 PARIS, représentée par Monsieur Thierry VENDEL, en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est d'un montant minimum de 5 000 euros HT (cinq mille euros HT) soit 5 980 euros TTC (cinq mille neuf cent quatre vingt euros TTC) et d'un maximum de 90 000 euros HT (quatre vingt dix mille euros HT) soit 107 640 euros TTC (cent sept mille six cent quarante euros TTC).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



VILLE DE MENNECY

DEC 23.11.29

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet les travaux de gros entretien et de réparation des voies communales et de leurs dépendances sur le territoire de la ville de Mennechy.

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-61, relatif aux travaux de gros entretien et de réparation des voies communales et de leurs dépendances sur le territoire de la ville de Mennechy, au groupement d'entreprises solidaire STRF/GTO sis 57 rue de la Libération 91590 Boissy Le Cutté, représentée par Monsieur Olivier Delmer en sa qualité de chef d'agence STRF et Monsieur Jean-Louis RAT, en sa qualité de Président de GTO.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté de travaux est un marché à bons de commande, avec un minimum de 150 000 euros HT (cent cinquante mille euros) soit 179 400 euros TTC (cent soixante dix neuf mille quatre cents euros), et un maximum de 1 200 000 euros HT (un million deux cents mille euros) soit 1 435 200 euros TTC (un million quatre cent trente cinq mille deux cents euros).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse trois fois.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 28 MARS 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEC 88 11 30

DECISION DU MAIRE**Contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune
au Groupe Scolaire des Myrtilles**

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte le contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune au Groupe Scolaire des Myrtilles (suivant projet de contrat n° 222 17839 ci-annexé), à intervenir entre la Ville de MENNECY et Electricité de France «EDF» DCECL IDF - 28, cours Blaise Pascal à EVRY (91000).

Article 2 : Prix hors taxes :

- Composante annuelle de comptage (voir détail sur contrat)
- Prime fixe annuelle de base : 29,16 €/kVA/an
- Prime fixe annuelle à facturer : 4 898,88 €/an
- pour une puissance réduite de base : 168 kVA
- Coût des dépassements : 12,80 €/heure

Article 3 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 29 mars 2011



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
 Maire de MENNECY
 1^{er} Vice Président de la Communauté
 de Communes du Val d'Essonne

VILLE DE MENNECY

DEC 88 11 31

DECISION DU MAIRE

Avenant N° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222 14934 pour la Maison de la Petite Enfance «Le Chat Botté»

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222-14934 de la Maison de la Petite Enfance «Le Chat Botté» portant sur une modification de la situation tarifaire afin de payer moins d'abonnement (suivant document-annexé), à intervenir entre la Ville de MENNECY et Electricité de France «EDF» DCECL IDF – 28, cours Blaise Pascal à EVRY (91000).

Article 3 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 29 mars 2011




Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne

GG



66

DEC 88 11 32

DECISION DU MAIRE

**Avenant N° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222 14493
pour le Complexe Sportif Jean-Jacques Robert**

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222-14493 du Complexe Sportif Jean-Jacques Robert portant sur une modification de la situation tarifaire afin de payer moins d'abonnement (suivant document-annexé), à intervenir entre la Ville de MENNECY et Electricité de France «EDF» DCECL IDF - 28, cours Blaise Pascal à EVRY (91000).

Article 3 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 29 mars 2011



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne

66

VILLE DE MENNECY

DEC 88 11 33

DECISION DU MAIRE

Avenant N° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222 12848 pour le dojo et le gymnase René Guilton

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique n° 222-12848 du dojo et du gymnase René Guilton portant sur une modification de la situation tarifaire afin de payer moins d'abonnement (suivant *document*-annexé), à intervenir entre la Ville de MENNECY et Electricité de France «EDF» DCECL IDF - 28, cours Blaise Pascal à EVRY (91000).

Article 3 : Monsieur le Maire de MenneCY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 29 mars 2011

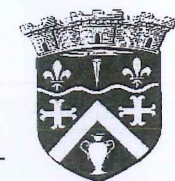



Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
 Maire de MENNECY
 1^{er} Vice Président de la Communauté
 de Communes du Val d'Essonne

GG

GG

VILLE DE MENNECY



N° DEC 89 11 34

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011, portant délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Maire de la ville de MENNECY d'une part, accepte la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'exposition conçue par Comvv intitulée « la Biodiversité », à intervenir entre la Médiathèque municipale Madeleine de l'Aubespine et la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (BDE 91) représentée par sa Directrice Madame BENICHOU Jacqueline d'autre part,

Article 2 : L'exposition est prêtée du 24 au 27 juin 2011, et sauf autorisation expresse du loueur, toute reproduction des documents lui appartenant et présentés dans l'exposition, est strictement interdite, à l'exception des insertions dans la presse.

Article 3 : L'exposition et les documents prêtés sont à couvrir par une police tous risques pour une valeur de : 1196 €

Article 4 : Le preneur s'engage à mentionner sur tous les documents réalisés à l'occasion de la présentation de l'exposition :
« Exposition réalisée/prêtée par la bibliothèque départementale de l'Essonne ».

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame le Maire Adjoint déléguée à la Culture.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy,
le 30 mars 2011

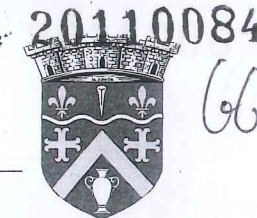


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy

GG



VILLE DE MENNECY



DEC 96 11 36

DECISION DU MAIRE

Mission d'assistance pour l'élaboration d'un marché d'entretien et de grosses réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte la mission d'assistance pour l'élaboration d'un marché d'entretien et de grosses réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux (suivant proposition ci-annexée) à intervenir entre la Ville de MENNECY et la Société ECIC (Etudes & Contrôles thermiques) dont le siège social se situe 38, avenue du Midi à ITTEVILLE (91760) - représenté par Monsieur Jacques PAPIN, Directeur.

Article 2 : Cette mission sera réalisée pour un montant total toutes taxes comprises de QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTS (4 664,40 € TTC).

Article 3 : Monsieur le Maire de MenneCY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 6 avril 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT,
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la Communauté de
Communes du Val d'Essonne

Gb



VILLE DE MENNECY

DEC 68.11.21

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la nécessité de procéder à une mission complémentaire de désamiantage du Groupe Scolaire Les Myrtilles,

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, est autorisé à signer le marché pour la mission complémentaire de désamiantage du Groupe Scolaire Les Myrtilles, avec la société ESPACES ETUDES sise 11, rue Danielle CASANOVA 91 130 RIS ORGANGIS.

ARTICLE 2 : Le montant forfaitaire du marché est de 480,00 euros HT (quatre cent quatre vingt euros) soit 574,08 euros TTC (cinq cent soixante quatorze et huit centimes).

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

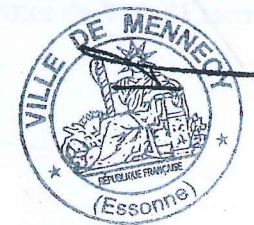
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 7 avril 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.





VILLE DE MENNECY

DEC 98 11 37

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la procédure de mise en concurrence ayant pour objet la **dératisation et la désinsectisation** de la ville de Mennechy,

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée 2011.01-59, pour la dératisation et la désinsectisation de la ville de Mennechy à la société **SERVIGECO** sise 35 bis, rue Saint Spire 91 840 SOISY Sur Ecole représentée par Monsieur Jean-Paul Dufresne, en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 : Ce Marché A Procédure Adapté est d'un montant de 2484,00 euros HT (deux mille quatre cent quatre vingt quatre euros HT) soit 2970,86 euros TTC (deux mille neuf cent soixante dix euros et quatre vingt six centimes).

La durée du marché est de 12 mois ; renouvelable de manière expresse sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

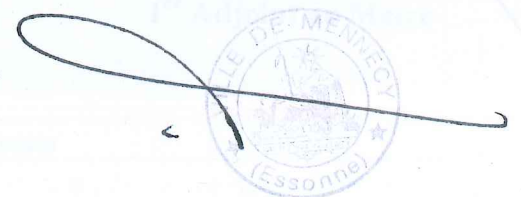
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le **8 - AVR. 2011**

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy,
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.





GG

VILLE DE MENNECY

DEC 102 11 39

DECISION DU MAIRE

Etude géotechnique – Groupe Scolaire de la Verville

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

VU la nécessité de procéder à une étude géotechnique dans le cadre de la reconstruction du Groupe Scolaire de la Verville,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, est autorisé à signer la proposition financière n° 02992 Indice 1 pour une étude géotechnique dans le cadre de la reconstruction du Groupe Scolaire de la Verville (suivant proposition ci-annexée) avec la Société SAGA sise à SAINT-PIERRE DU PERRY (91280) 45, avenue du Général de Gaulle.

Article 2 : Cette étude sera réalisée pour un montant total toutes taxes comprises de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS ET TRENTE DEUX CENTS (4 688,32 € TTC).

Article 3 : Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 12 avril 2011



Par délégation du Maire
en son absence
Annie PIOFFET,
1^{er} Adjoint au Maire

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales

GG


VILLE DE MENNECEY

Boite postale N°1

91541-MENNECEY Cedex - (ESSONNE)

Tel : 01.69.90.80.30-Fax : 01.69.90.71.25

DEC 102 11 40

DECISION DU MAIRE
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECEY,
Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 16 janvier 2011 portant délégations du Maire par le Conseil Municipal,

Décide

Article 1 : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Maire de Mennecey, accepte la convention de prestation de services ci-annexé, à intervenir entre la ville de Mennecey et l'organisme DOS ET PETITE ENFANCE situé 58 rue Ledru Rollin 94100 Saint Maur des Fossé représenté par Monsieur José CURRALADAS, formateur.

Article 2 : L'action aura lieu le 17 mai 2011 sur le Relais Assistantes Maternelles à destination des Assistantes Maternelles fréquentant le RAM. Elle sera réalisée pour un montant total TTC de 400 € (quatre cent euros TTC).

Article 3 : Monsieur Le Maire de Mennecey et Monsieur le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur le Maire Adjoint délégué aux finances
- Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics

La présente décision sera annexée au registre de la ville de Mennecey.

Fait à Mennecey, le 12 avril 2011



*Par délégation du Maire
en son absence
Annie PIOFFET
1^{er} Adjoint au Maire*

28001108

20110089



VILLE DE MENNECHY
Boîte Postale N°1
91541 - MENNECHY Cedex (Essonne)

Tel : 01.69.90.80.30
Fax : 01.64.57.00.41

DEC 103 11 41

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

DECIDE

Article 1 : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy, accepte le contrat, ci-annexé, à intervenir entre la ville de MENNECHY et la société LOGITUD Solutions SAS dont le siège social se situe ZAC du parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE représentée par son Président Monsieur Benoît ROTHE.

Article 2 : Le contrat détermine les modalités de maintenance du progiciel de Gestion des Elections Politiques « SUFFRAGE ».

Article 3 : Le contrat est reconduit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Article 4 : Le tarif forfaitaire de la maintenance du logiciel est de 735,17 euros Hors Taxes (sept cent trente-cinq euros et dix sept centimes hors taxes).

Article 5 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur des Services Municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de l'Essonne
- Madame le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Finances

La présente décision sera insérée au registre de la ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 13 avril 2011



Par délégation du Maire
en son absence
Annie PIOFFET,
1^{er} Adjoint au Maire

GG



VILLE DE MENNECY
Boîte Postale N°1
91541 - MENNECY Cedex (Essonne)

Tel : 01.69.90.80.30
Fax : 01.64.57.00.41

DEC 103 11 42

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

DECIDE

Article 1 : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy, accepte le contrat, ci-annexé, à intervenir entre la ville de MENNECY et la société LOGITUD Solutions SAS dont le siège social se situe ZAC du parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE représentée par son Président Monsieur Benoît ROTHE.

Article 2 : Le contrat détermine les modalités de maintenance du progiciel de gestion de l'Etat Civil « SIECLE ».

Article 3 : Le contrat est reconduit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Article 4 : Le tarif forfaitaire de la maintenance du logiciel est de 1325,55 euros Hors Taxes (Mille trois cent vingt cinq euros et cinquante cinq centimes hors taxes).

Article 5 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur des Services Municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de l'Essonne
- Madame le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Finances

La présente décision sera insérée au registre de la ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 13 avril 2011



Par délégation du Maire
en son absence
Annie PIOFFET,
1^{er} Adjoint au Maire

66



VILLE DE MENNECY
Boîte Postale N°1
91541 - MENNECY Cedex (Essonne)

Tel : 01.69.90.80.30
Fax : 01.64.57.00.41

DEC 108 11 43

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU la décision du Maire portant acceptation d'une convention d'occupation n° LD 22 10 284 45 à Mademoiselle Stéphanie GINESTIER

Considérant que le montant des charges de l'appartement concerné a été sous estimé et qu'il convient de le réajuster.

DECIDE

Article 1 : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy, accepte l'avenant n° 1 à la convention d'occupation d'un logement du Patrimoine Municipal, ci-annexé, entre la ville de Mennechy et Mademoiselle Stéphanie GINESTIER.


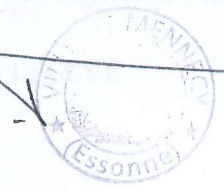
Article 2 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur des Services Municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Madame le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Finances

La présente décision sera insérée au registre de la ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 18 avril 2011

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennechy
1^{er} Vice Président de la CCVE**

GG



VILLE DE MENNECY

Boîte Postale N°1
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

DEC 108 11 44

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Considérant que le Comité d'Entreprise ALINEA souhaite utiliser les terrains de football et les vestiaires du Complexe Alexandre RIDEAU,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**, Maire de la ville de MENNECY, accepte la convention portant sur l'utilisation des terrains de football et des vestiaires du Complexe Alexandre Rideau, ci-annexé, au Le Comité d'Entreprise ALINEA - ZA Croix Blanche - 28 avenue Croix Blanche - 91700 Sainte Geneviève Des Bois, représenté par Mme Carole Ghirarduzzi.

ARTICLE 2 : Le Comité d'Entreprise ALINEA versera cette mise à disposition une somme de 1 000 Euros (mille euros).

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne
- Madame le receveur Municipal
- Monsieur l'adjoint délégué à la jeunesse

La présente décision sera insérée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à Mennechy, le 18 avril 2011.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la CCVE



VILLE DE MENNECY

Boite Postale N°1
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

REC 90 11 35

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT**, Maire de la ville de MENNECY, accepte le bon de réservation concernant la prestation mini séjour été Accueil de Jeunes **entre la ville de MENNECY et Center Parc, Les Barils _ 27130 Verneuil sur Avre.**

ARTICLE 2 : La prestation sera réalisé pour un montant de 1073.70 € TTC (Mille soixante treize euro, soixante dix centime Toutes taxes comprises) correspondant à la mise à disposition d'un cottage de 8 personnes + 1 personne supplémentaire (taxe de séjours compris et accès illimité au centre aquatique), ainsi que 9 forfaits Sensation (Accrobranche, paint-ball).

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général des services sont chargés de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne
- Madame le receveur Municipal
- Monsieur l'adjoint délégué à la jeunesse

La présente décision sera insérée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à Mennechy, le 21 avril 2011

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la CCVE



GG

66

DELIBERATION	N°1 du 27.04.11
OBJET	BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2010,

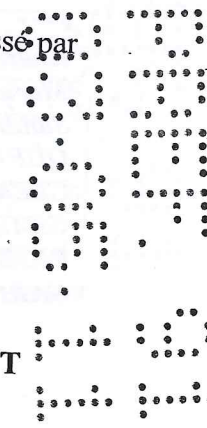
CONSIDERANT le Compte de Gestion 2010 dressé par Madame le Receveur municipal,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2010 de la Commune,

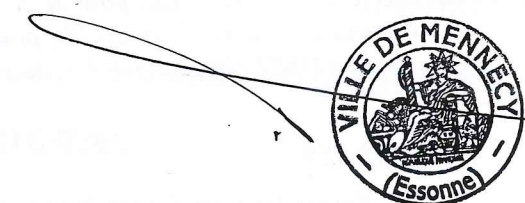
VU l'avis de la Commission des Finances en date 18 avril 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOPTE le Compte de Gestion de l'exercice 2010 du Budget Principal de la Ville dressé par Madame le Receveur municipal conformément aux documents joints.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°2 du 27.04.11
OBJET	BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

APRES que monsieur le Maire ait quitté l'assemblée municipale le temps de lui permettre de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif 2010 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Exécution Dépenses	3.470.084,58€
Exécution Recettes	4.455.100,69€
Excédent de l'exercice	985.016,11€
Déficit antérieur reporté	- 128.674,25€
Correction des Restes à Réaliser en Dépenses	3.680.419,98€
Correction des Restes à Réaliser en Recettes	2.780.490,00€
Soit un déficit réel après corrections de	
	- 43.588,12€

Section FONCTIONNEMENT :

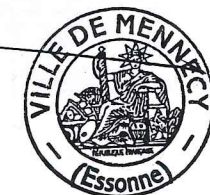
Exécution Dépenses	16.669.846,15€
Exécution Recettes	16.935.590,03€
Excédent de l'exercice	265.743,88€
Excédent antérieur reporté	476.369,05€
Soit un excédent réel après intégration de l'excédent antérieur	
	: 742.112,93€

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 698.524,81€

ADOpte A LA MAJORITE

**POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENT : 1**

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°3 du 27.04.11
OBJET	AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2010,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture de 698.524,81€,

CONSIDERANT l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 avril 2011,

CONSIDERANT les reports d'investissement, soit 3.680.419,98€ en dépenses, et 2.780.490,00€ en recettes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 50.000,00€

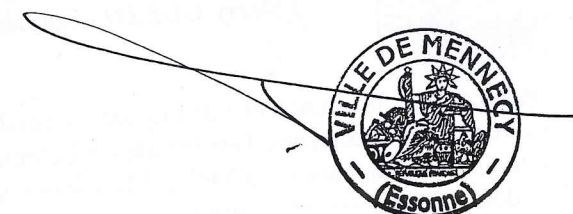
Au profit du compte 002 – solde de la section de fonctionnement reporté : + 692.112,93€

Au compte 001 – excédent d'investissement reporté : + 856.341,86€

ADOPTÉ A LA MAJORITE

<u>POUR</u> : 27
<u>CONTRE</u> : 0
<u>ABSTENTION</u> : 6
<u>ABSENT</u> : 0

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°4 du 27.04.11
OBJET	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 avril 2011,

CONSIDERANT qu'aucune acquisition n'a été réalisée au titre de l'exercice 2010;

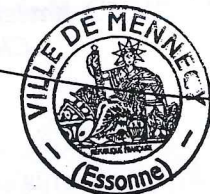
CONSIDERANT les cessions suivantes réalisées au titre de l'exercice 2010 :

Date de cession	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais notaire	Acquéreur
02/04/2010	Commune	Terrain parcelle BM132	ZAC Montvrain	109.725.00€	Néant	SCI GILLES PIRONNIE
15/12/2010	Commune	6 appartements	6, Place de l'école de la Verville	624.000.00€	17.00€ (Frais de copie de l'acte par le notaire)	L'Athégienne
15/12/2010	Commune	1 Corps de Ferme	29 Bis, Rue de Milly	202.800.00€	Néant	Mr/Mme KORWIN

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE avoir procédé à la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2010,

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE,



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°5 du 27.04.11
OBJET	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2010 : RAPPORT ANNUEL D'EMPLOI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°91-429 du 13 mai 1991 créant la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) qui est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes, qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées,

VU la modification de la loi par l'article 135 (chapitre IV – Soutien aux villes en grande difficulté) de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005, qui concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes.

VU l'éligibilité de la Commune de Mennecy en 2010 pour un montant de 52.240,00 €,

VU l'obligation pour le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) au titre de l'exercice 2010.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CÜTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)

ABSENTS :

Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°6 du 27.04.11
OBJET	BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal en date du 18 mars 2011,

APRES examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au chapitre 65 du Budget Primitif 2011,

VU notamment la délibération du 17 décembre 2010 mentionnant l'ensemble des subventions accordées au titre de l'exercice 2011, ainsi que des modalités de versement,

APRES examen du document budgétaire, et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

ADOpte la répartition des subventions de fonctionnement aux associations, structures municipales, et contributions aux organismes de regroupement dont le montant total s'élève à 360.124,20 Euros comme inscrites au chapitre 65,

ADOpte le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

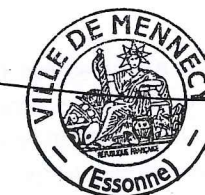
Section Investissement : 11.362.649,42 Euros
Section Fonctionnement : 17.145.258,37 Euros

Soit un budget global de 28.507.907,79 Euros qui s'équilibre aux deux sections.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)

ABSENTS :

Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

GG

DELIBERATION	N°7 du 27.04.11
OBJET	VOTE DES TAUX D' IMPOSITION 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3

CONSIDERANT la communication de l'état 1259 par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne – Pôle fiscalité directe locale,

CONSIDERANT l'intérêt par la Commune de fixer les taux d'imposition 2011,

APRES avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011 à :

15,04%	Taxe d'Habitation
15,16%	Taxe sur le Foncier Bâti
99,07%	Taxe sur le Foncier Non Bâti

Les bases d'imposition prévisionnelles, et les produits à taux constants, au titre de l'année 2011, sont les suivants :

	Bases d'Imposition prévisionnelles 2011	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	29.226.000,00	4.395.590,00
Taxe Foncière (bâti)	18.795.000,00	2.849.322,00
Taxe Foncière (non bâti)	70.300,00	69.646,00
CFE	0,00	0,00
Produits =	48.091.300,00	7.314.558,00

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 517.548,16 € (représentant la participation de la commune de MenneCY au titre de l'année 2011) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENT : 0



GG

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°8 du 27.04.11
OBJET	DELIBERATION CADRE ANNUELLE FIXANT LE SEUIL AU-DESSOUS DUQUEL LES BIENS MEUBLES SONT COMPTABILISES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 3221-2 et L4231-2 ;

CONSIDERANT l'intérêt de fixer par « délibération cadre annuelle » le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011 ;

APRES DELIBERATION

DECIDE de fixer à 250 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks, et qu'ils soient notamment conformes aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local (nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisés), et qu'ils soient comptabilisés en section de fonctionnement. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition ;

DECIDE que les biens ne figurant pas à la liste de la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées, et sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité, pourront par « délibération expresse » être annexés à la « délibération cadre annuelle » comme conforme au seuil défini ci-dessus.

Le Maire,
1^{er} Vice Président de la CCVE,
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

ADOPTE A L UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES**Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°9 du 27.04.11
OBJET	DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

VU la loi 92-108 du 3 février 1992, instituant un droit à la formation pour les élus locaux et son décret d'application,

VU l'élection du Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2011,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-12 à 16, R 2123-12 à 22, réglementant le droit à la formation des membres des conseils municipaux,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils d'Etat,

Considérant que la réglementation prévoit pour les membres élus des conseils municipaux, un droit à la formation et que les conditions d'exercice de celui-ci doit être précisé par délibération,

Après délibération,

Décide d'approuver le principe du droit à la formation pour les élus locaux, dans la limite de la réglementation en vigueur,

Adopte le principe d'allouer (pour la durée du mandat) une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1.5 % du montant des indemnités votées des élus soit pour indication une somme d'environ 3000 euros (valeur 2011)

Dit que les crédits seront prévus au budget ville 2011 à l'article 6535 (formations élus)

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°10 du 27.04.11
OBJET	RETRAIT DE LA DELIBERATION PRISE EN CONSEIL MUNICIPAL LE 5 NOVEMBRE 2010 CONCERNANT LA VENTE PAR LA COMMUNE D'UN PAVILLON SITUE 15, RUE DES PRUNELLES (LOT E)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2010 approuvant la vente par la Commune, proposée prioritairement au personnel municipal et en premier lieu aux occupants des lieux, de quatre pavillons situés 9-11-13-15, rue des Prunelles à Mennecy, lot B d'une superficie de 766 m², au prix de 250 000 euros, lot C d'une superficie de 555 m² au prix de 260 000 euros, lot D d'une superficie de 439 m² au prix de 234 000 euros, lot E d'une superficie de 577 m² au prix de 260 000 euros et lot F d'une superficie de 93 m² correspondant à l'accès aux quatre pavillons municipaux. Une marge de négociation de 15 % peut être appliquée au prix de l'estimation de France Domaine,

VU la délibération en date 5 novembre 2010 approuvant la vente par la Commune à Monsieur et Madame Francisco LOPEZ PALOMINO, d'un pavillon situé 15, rue des Prunelles à Mennecy, cadastrée AL n°205 - lot E d'une superficie de 577 m², au prix de 221 000 (DEUX CENT VINGT ET UN MILLE EUROS) ainsi que l'accès commun AL n°206 d'une superficie de 93 m².

CONSIDERANT que Monsieur et Madame Francisco LOPEZ PALOMINO n'ont pas donné suite à la promesse de vente et ont renoncé à l'acquisition dudit bien,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

RAPPORTE la délibération en date 5 novembre 2010 approuvant la vente par la Commune à Monsieur et Madame Francisco LOPEZ PALOMINO, d'un pavillon situé 15, rue des Prunelles à Mennecy, cadastrée AL n°205 - lot E d'une superficie de 577 m², au prix de 221 000 (DEUX CENT VINGT ET UN MILLE EUROS) ainsi que l'accès commun AL n°206 d'une superficie de 93 m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toute publicité permettant la mise en vente de ce bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



66

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)

ABSENTS :

Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°11 du 27.04.11
OBJET	ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009 et du 7 mai 2010 et 24 juin 2010 portant actualisation de certains tarifs municipaux,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs pour les droits d'entrée du gala de catch organisé le 4 juin 2011

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de privilégier l'inscription de Menneçois aux braderies organisées par la ville,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité d'instaurer une dégressivité tarifaire aux annonceurs d'encarts publicitaires selon la durée de leur engagement,

VU l'avis de la commission des finances du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

FIXE les tarifs d'entrées du gala de catch du 4 juin 2011 comme suit :

- Pour les personnes entre 5 et 12 ans : 5 € / place
- Pour les personnes de plus de 12 ans : 10 € / place

DECIDE de la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans

ADOPTE A L'UNANIMITE

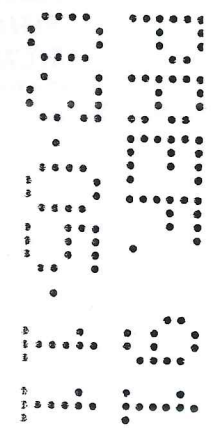
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

FIXE les tarifs des emplacements pour les braderies 2011, comme suit :

- Particuliers Menneçois : 2 € pour un linéaire maximum de 2 mètres
- Particuliers extérieurs : 20 € pour un linéaire maximum de 2 mètres

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

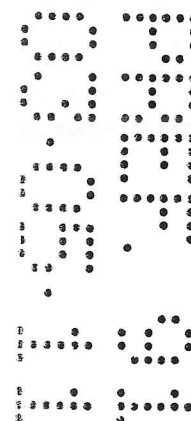
FIXE une tarification dégressive aux annonceurs d'encarts publicitaires dans la communication Municipale et notamment dans le *Mennecy Actualités* comme suit :
15 % de réduction pour 3 ou 4 insertions dans l'année
20 % de réduction pour 5 insertions et plus dans l'année

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



66

GG

DELIBERATION	N°12 du 27.04.11
OBJET	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU MAIRE HONORAIRE DE MENNECY DANS LE CADRE D'UN VOYAGE ORGANISE A L'INVITATION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'OCCHIOBELLO (ITALIE) AU TITRE DU JUMELAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Locales, et en particulier l'article L2122-35,

VU la convention de jumelage entre les communes de Mennecy et Occhiobello du 20 mars 2004,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et Départements,

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2011, portant attribution de l'Honorariat à un ancien Maire, en la personne de Monsieur Joël MONIER,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

VU l'avis de la Commission Culture / Sports / Vie Associative en date du 15 avril 2011,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune répondre favorablement à l'invitation du Maire de la commune d'Occhiobello pour se rendre en Italie, du 13 au 15 mai 2011, dans le cadre des relations de jumelage qu'entretiennent les deux communes,

CONSIDERANT que Monsieur Joël MONIER a participé aux actes préparatoires à ce jumelage, et qu'il était le Maire en exercice lorsque ce jumelage est devenu effectif,

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de l'Essonne a attribué le titre de Maire honoraire à Monsieur Joël MONIER,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la prise en charge financière par la commune des frais de déplacement de Monsieur Joël MONIER, Maire Honoraire de Mennecy, pour le voyage organisé à l'invitation du Maire d'Occhiobello (Italie), du 13 au 15 mai 2011.

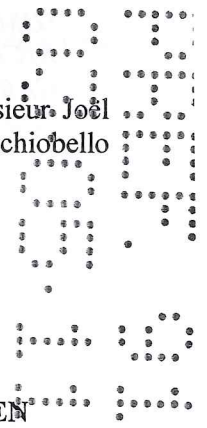
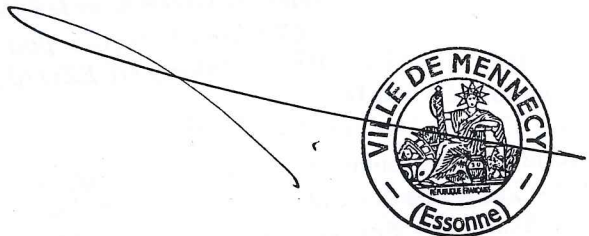
DIT que la prise en charge financière s'élèvera à 248.57 € TTC.

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMEN
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



GG

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°13 du 27.04.11
OBJET	PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) - 4, RUE DES CHATRIES A MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

VU la Loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2002 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la Commune de MenneCY ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2009 autorisant la collectivité en charge de l'urbanisme de solliciter ERDF pour toute extension ou renforcement des réseaux électriques ;

CONSIDERANT que l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre délimité par le plan ci-annexé nécessite la réalisation de travaux par l'extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF qui sont nécessaires pour alimenter cette parcelle - dont le coût total s'élève à 13 713,70 euros HT ;

CONSIDERANT qu'ERDF prend à sa charge 40% du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté du 28 août 2007, soit 5485,48 euros HT,

CONSIDERANT que la contribution du montant des travaux de l'opération de raccordement revenant à la Commune est de 60%, soit 8 228,22 euros HT,

CONSIDERANT que cette obligation de participation financière n'est que de 50% dans le cadre de construction de logements sociaux ;

CONSIDERANT que la participation sera à hauteur de 50% pour les 17 logements sociaux soit un montant de 4 114,11 euros HT ;

CONSIDERANT que selon le plan ci-annexé, la superficie des terrains situés à moins de 160 mètres est de 1 920 m² ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés par ERDF sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur le terrain desservi ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

Après délibération

DECIDE d'engager la réalisation des travaux de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 13 713,70 euros HT, et correspondant aux dépenses d'électricité.

FIXE la participation intégrale du coût de travaux d'extension du réseau électrique à la charge du propriétaire foncier des parcelles situées Rue des Châtries, soit 4 114,11 euros HT.

DIT que la dépense et la recette seront inscrites au budget primitif 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1er Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n°12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°14 du 27.04.11
OBJET	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2011 - TRAVAUX ELIGIBLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

VU le courrier du Préfet de l'Essonne du 18 février 2010 (ci-joint), précisant les conditions et modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2011, soit un taux de 30 % du montant HT des projets,

CONSIDERANT que sont exclues les opérations bénéficiant de financements émanant d'autres collectivités ou organismes dont le montant cumulé avec la DETR dépasserait 80 % de la dépense subventionnable,

CONSIDERANT que dans la nomenclature des travaux éligibles peut être proposée l'action suivante :

Opération de renouvellement des équipements énergétiques de l'école élémentaire de l'Ormeteau (125 élèves répartis sur 5 classes) comprenant :

- Le remplacement des fenêtres de l'ensemble de l'école	98 513,88 € HT
- Le changement complet de la chaudière	74 685,10 € HT
Montant total des travaux	173 198,98 € HT

(cent soixante treize mille cent quatre vingt dix huit euros et quatre vingt dix neuf cents)

Soit une subvention sollicitée de 51 959,69 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (suivant tableau détaillé ci-joint),

VU l'avis de la Commissions Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2011, d'un montant de 51 959,69 € correspondant à 30 % du montant hors taxes du projet suivant :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES**Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Opération de renouvellement des équipements énergétiques de l'école élémentaire de l'Ormeteau (125 élèves répartis sur 5 classes) comprenant :

- Le remplacement des fenêtres de l'ensemble de l'école	98 513,88 € HT
- Le remplacement complet de la chaudière	74 685,10 € HT

Montant total des travaux	173 198,98 € HT

(cent soixante treize mille cent quatre vingt dix huit euros et quatre vingt dix neuf cents)

DIT que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues aux Budgets Primitifs 2011 et 2012 aux comptes correspondants en dépenses de la section d'Investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'Investissement aux comptes correspondants.

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de MENNECY
1^{er} Vice Président de la CCVE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION	N°15 du 27.04.11
OBJET	APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Mennecey,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2010 décidant de prendre en compte les remarques du Contrôle de Légalité suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté municipal n° LA.23.11.03.155 en date du 3 janvier 2011 mettant la modification du P.L.U. à l'enquête publique du 24 janvier 2011 au 28 février 2011 inclus,

VU la consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées sur la modification du Plan Local d'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011

VU le rapport et les conclusions du Commissaire – Enquêteur,

VU l'avis favorable sans réserve émise par le Commissaire – Enquêteur,

CONSIDERANT la prise en compte de la recommandation émise par le Commissaire Enquêteur qui est de rectifier les plans de zonage en supprimant les hachures rouges de la zone AU1 de Champoreux,

CONSIDERANT la prise en compte de l'observation d'une association en supprimant la phrase suivante dans le préambule du rapport de présentation : « et d'autre part, de corriger une erreur matérielle repérée au plan graphique »,

VU le projet de modification du PLU joint en annexe de la présente délibération,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente portant sur :

- L'augmentation du COS et de l'emprise au sol de la zone UB,
- L'augmentation du COS et de la hauteur de la zone Udf,
- L'adaptation des règles de prospects de la zone UC,
- La création d'un sous-secteur UCa et augmentation de l'emprise au sol en zone UCa.

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

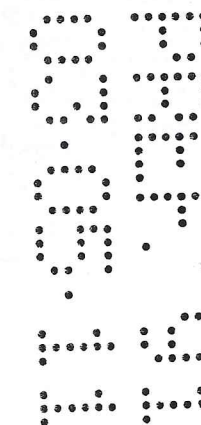
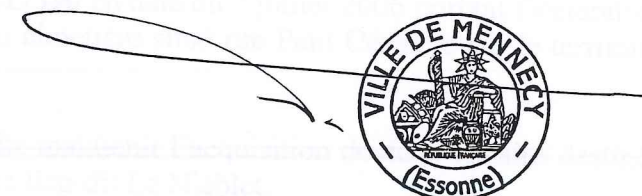
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et en Mairie Monique Saillet durant un mois, et d'une mention dans deux journaux,

DIT que la modification du P.L.U. approuvé est tenue à la disposition du public à la Mairie Monique Saillet aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture,

DIT que la présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27 CONTRE : 6 ABSTENTION : 0 ABSENT : 0

66

DELIBERATION	N°16 du 27.04.11
OBJET	PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE L'ACQUISITION DE DEUX TERRAINS PAR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'expropriation,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2004 portant Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'acquisition de deux terrains par la commune,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 15 juillet 2010 et rectifié par délibération du Conseil Municipal le 5 novembre 2010 pour prendre en compte les remarques émises lors du contrôle de légalité du 10 septembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DRCL/390 en date du 7 juillet 2006 portant Déclaration d'Utilité Publique du projet d'extension du cimetière situé rue Paul Cézanne sur le territoire communal de MenneCY,

CONSIDERANT que la Commune souhaite maintenir l'acquisition de deux terrains destinés à l'extension du cimetière, rue Paul Cézanne lieu-dit Le Niéblet,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Essonne la prorogation pour une durée de 5 ans de la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du cimetière situé rue Paul Cézanne sur le territoire communal de MenneCY issue de l'arrêté préfectoral n°2006-PREF.DRCL/390 en date du 7 juillet 2006,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) du projet d'extension du cimetière.

AUTORISE Monsieur le Maire, faute d'un accord amiable sur le prix entre le propriétaire vendeur et la Commune, à acquérir, par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation, les terrains sis au lieu-dit « Le Nieblet » à MENNECY (91540), cadastrés n°56 et 57 d'une surface totale de 5 900 m² appartenant à Monsieur et Madame MONARD Guy.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**NOMBRE DE MEMBRES****Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°17 du 27.04.11
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION ET AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE CONCERNANT L'ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE STRATEGIQUE DU BRUIT ET D'UN PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L572-4 à L572-11 du Code de l'Environnement,

VU le décret du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

VU la délibération du Conseil Général en date du 26 mars 2007 relative à la politique départementale en matière de lutte contre les nuisances sonores,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de MenneCY de réaliser une cartographie stratégique du bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de subventions de la part du Conseil Régional d'Île-de-France, à hauteur de 20 % pour la cartographie avec une aide maximum de 15 000 euros, de 40 % pour l'étude préalable avec une aide maximum de 10 000 euros, et de 20 % pour l'élaboration du plan avec une aide maximum de 4 000 euros,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de subventions de la part du Conseil Général de l'Essonne, à hauteur de 40 % pour la cartographie avec une aide maximum de 6 000 euros, de 30 % pour la mise en place des outils de communication avec une aide maximum de 2 500 euros, et de 40 % pour l'élaboration du plan avec une aide maximum de 9 000 euros.

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE l'octroi de subventions par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Général de l'Essonne afin de réaliser une cartographie stratégique du bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

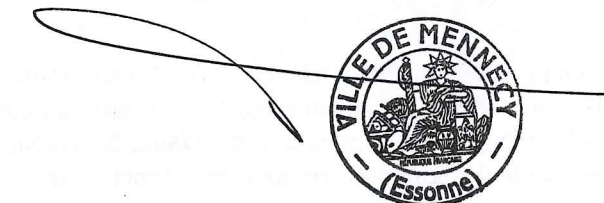
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

DIT que les dépenses et les recettes affectées à cette opération seront inscrites au Budget Primitif 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**NOMBRE DE MEMBRES****Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°18 du 27.04.11
OBJET	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION « ENSEMBLE VOCAL DE MENNECY »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2121-29,

Vu l'avis de la Commission Culture, Sports, Vie Associative en date du 15 avril 2011,

Vu l'avis de la Commission des finances du 18 avril 2011.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant les intérêts des deux parties dans cette convention d'objectifs.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention d'objectifs à intervenir entre la commune de Mennecy et l'association « L'Ensemble Vocal de Mennecy », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention entre la commune de Mennecy et l'association « L'Ensemble Vocal de Mennecy », et tout document se rapportant à la présente convention

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°19 du 27.04.11
OBJET	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L2121-29,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010 portant approbation du règlement intérieur du Conservatoire Municipal
VU le projet de règlement intérieur joint en annexe,
VU l'avis de la commission Culture, Sports, Vie Associative en date du 15 avril 2011,
VU l'avis de la commission des Finances en date du 18 avril 2011,
CONSIDERANT, la nécessité d'apporter quelques précisions dans le règlement intérieur du conservatoire municipal,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le règlement intérieur du conservatoire municipal, joint en annexe de la présente délibération.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110116

66

DELIBERATION	N°20 du 27.04.11
OBJET	ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE L'ATELIER D'ARCHITECTURE B.L.M. ET LA COMMUNE DE MENNECY POUR LE SOUTIEN A LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 18 avril 2011,

VU l'avis de la Commission Culture / Sports / Vie Associative en date du 15 avril 2011,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de développer des partenariats pour accompagner la dynamique et l'ambition de la politique culturelle municipale,

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par l'atelier d'architecture B.L.M. et sa proposition de soutenir les activités culturelles menées par la commune,

APRES DELIBERATION

ADOpte le contrat de parrainage à signer entre l'atelier d'architecture B.L.M. et la commune de Mennecy,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°21 du 27.04.11
OBJET	APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE DE LA VILLE DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 1^{er} alinéa, et L 2131-1,

VU la délibération en date du 17 juillet 2009 relative à l'approbation du contrat de Délégation de Service Public de restauration scolaire,

VU la délibération en date du 7 mai 2010 adoptant le règlement de service du service de restauration scolaire de la ville de MenneCY,

VU la délibération en date du 15 juillet 2010 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de MenneCY,

VU la commission Vie Scolaire, Périscolaire, Jeunesse en date 15 avril 2011,

VU la commission Finances et Administration Générale en date du 18 avril 2011,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements du contrat, notamment sur les secteurs Petite Enfance et Périscolaire,

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les nouveaux prix unitaires de repas applicables par le délégataire au déléguant, suivant les nouveaux ajustements et la répartition des frais fixes et frais variables unitaires composant le prix unitaire des repas,

VU le projet d'avenant n°2 joint en annexe,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la commune de MenneCY, joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la commune de MenneCY

Jean -Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



GG

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°22 du 27.04.11
OBJET	INSTALLATIONS CLASSEES - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES ACTIVITES D'ENTREPOT PAR LA SOCIETE PANHARD DEVELOPPEMENT SUR LA ZAC DES HAIES BLANCHES AU COUDRAY-MONTCEAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles R.512-14 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 23 mai 2010 portant nomination de M. Michel FUZEAU, préfet hors cadre, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU la demande du 16 décembre 2010, par laquelle la société PANHARD DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 26 rue Cambacérès 75008 PARIS, sollicite l'autorisation d'exploiter au COUDRAY-MONTCEAUX – bâtiment C avenue de Tournenfil – ZAC des Haies Blanches, les activités suivantes relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement :

- N°1512-1 (A) : stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,
- N°1530-1 (A) : dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public,
- N°1532-1 (A) : dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public,
- N°2662-1 (A) : stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- N°2663-1a (A) : stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- N°2663-2b (E) : stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- N°2925 (D) : ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW,
- N°2910 (NC) : combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771,
- N°1432-2 (NC) : stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.

VU le dossier produit à l'appui de la demande, comportant une étude d'impact,

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2011

NOMBRE DE MEMBRES**Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 23 janvier 2011 déclarant le dossier complet,

VU la décision du Tribunal Administratif de VERSAILLES en date du 8 février 2011, désignant Monsieur Yvon GOURLIER en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'arrêté préfectoral n°2011.PREF-DRCL/BEPAFI/SSPILL 085 du 7 mars 2011 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter un troisième entrepôt logistique (bâtiment C) présentée par la société PANHARD DEVELOPPEMENT sur la commune du COUDRAY-MONTCEAUX (91830), ZAC des Haies Blanches,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit formuler un avis sur le dossier

CONSIDERANT que l'étude présentée ne prend pas en compte tous les établissements sensibles de la commune de Mennecy (groupes scolaires, maison de la petite enfance, centre des autistes sur la ZAC MONTVRAIN I....),

CONSIDERANT l'augmentation du nouveau trafic routier avec 230 mouvements de camions par jour sur la RD 191 qui a pour vocation à être affectée en desserte locale selon le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, document opposable,

CONSIDERANT les risques d'incendies inhérents à ce type d'activités au regard des produits stockés dans les entrepôts,

CONSIDERANT la non prise en compte de l'impact des entrepôts les uns vis-à-vis des autres et le manque d'une analyse englobant l'ensemble des installations de cette ZAC,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011

Après délibération,

EMET un avis DEFAVORABLE sur la demande d'autorisation du 16 décembre 2010, par laquelle la société PANHARD DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 26 rue Cambacérés 75008 PARIS, sollicite l'autorisation d'exploiter au COUDRAY-MONTCEAUX – bâtiment C avenue de Tournenfil – ZAC des Haies Blanches, les activités suivante relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement :

- N°1512-1 (A) : stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,
- N°1530-1 (A) : dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public,
- N°1532-1 (A) : dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public,

- .../...
- N°2662-1 (A) : stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),

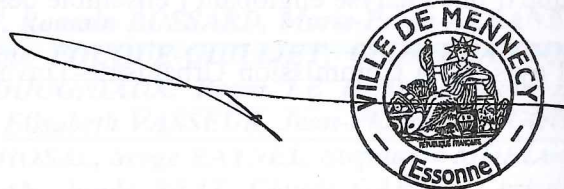
- N°2663-1a (A) : stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- N°2663-2b (E) : stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- N°2925 (D) : ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW,
- N°2910 (NC) : combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771,
- N°1432-2 (NC) : stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables.

DIT que cet avis sera versé au dossier d'enquête publique et transmis à toutes collectivités et institutions ayant un intérêt à ce dossier.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



DELIBERATION	N°23 du 27.04.11
OBJET	CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste de Chef de service de Police Municipale de classe exceptionnelle à temps complet pour un agent qui a satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

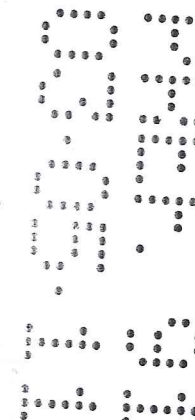
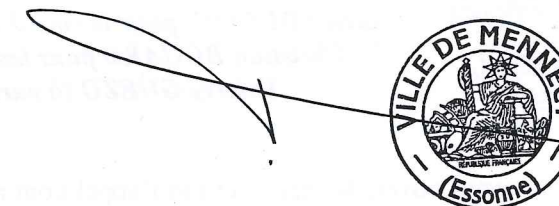
DECIDE de procéder à la création d'un poste de Chef de service de Police Municipale de classe exceptionnelle à temps complet à compter du 1er mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennecy,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES**Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°24 du 27.04.11
OBJET	CREATION D'UN POSTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet pour un agent qui a satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

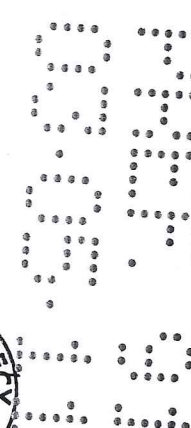
DECIDE de procéder à la création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet à compter du 1er mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennecy,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES**Composant le Conseil : 33****En exercice : 33****Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28****Date de convocation : 21 avril 2011**

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°25 du 27.04.11
OBJET	CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX de 1 ^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création de 2 postes d'Adjoint administratifs principaux de 1^e classe à temps complet pour 2 agents qui ont satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

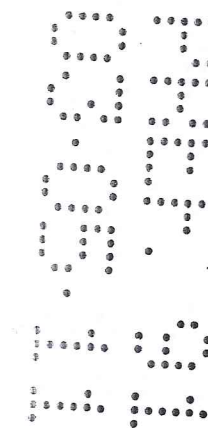
DECIDE de procéder à la création de 2 postes d'Adjoint administratifs principaux de 1^e classe à temps complet à compter du 1er mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de MenneCY,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



25101105

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

**Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)**

ABSENTS :

**Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110123

66

DELIBERATION	N°26 du 27.04.11
OBJET	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2 ^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet pour un agent qui a satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

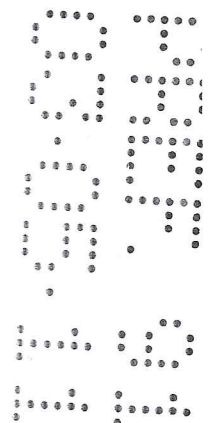
DECIDE de procéder à la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennecy,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.**

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°27 du 27.04.11
OBJET	CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS DE MAÎTRISE PRINCIPAUX A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création de 2 postes d'Agents de maîtrise principaux à temps complet pour 2 agents qui ont satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

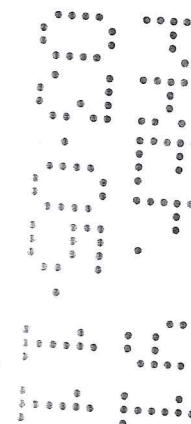
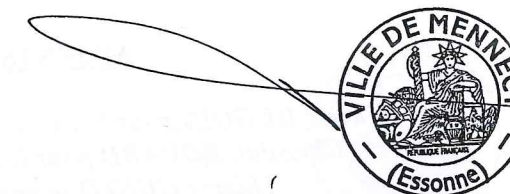
DECIDE de procéder à la création de 2 postes d'Agents de maîtrise principaux à temps complet à compter du 1er mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à ces créations sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de MenneCY,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR :	33
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
ABSENT :	0



66

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°28 du 27.04.11
OBJET	CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984, et notamment l'article 34,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste de Brigadier à temps complet pour un agent qui a satisfait à l'avancement de grade.

VU l'avis de la Commission des Finances du 15 avril 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

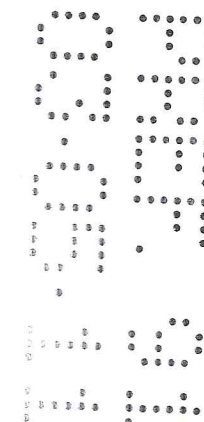
DECIDE de procéder à la création d'un poste de Brigadier à temps complet à compter du 1er mai 2011.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal pour l'exercice 2011.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennecy,
1^{er} Vice-Président de la CCVE.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR : 33</u>
<u>CONTRE : 0</u>
<u>ABSTENTION : 0</u>
<u>ABSENT : 0</u>



66

25101105

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110126

66

DELIBERATION	N°29 du 27.04.11
OBJET	PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement, et notamment de l'article 23 concernant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants de plusieurs communes,

VU l'article 89 de la loi du 13 Août 2004 relatif à la participation des communes aux frais de scolarité des élèves inscrits dans une commune autre que celle de leur résidence,

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L212-8,

VU la délibération du 25 mars 2009 fixant le montant de la contribution financière pour chaque élève inscrit en école maternelle ou élémentaire,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention type à conclure avec chacune des communes concernées relative au versement de la contribution financière correspondante,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU l'avis de la Commission Vie Scolaire du 15 avril 2011 et de la Commission Finances du 18 avril 2011,

APRES DELIBERATION,

RAPPORTE la délibération du 25 mars 2009 fixant le montant de la contribution financière pour chaque élève inscrit en école maternelle ou élémentaire,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec les communes concernées, la convention jointe en annexe de la présente délibération, relative à la contribution financière pour les élèves inscrits en école maternelle ou élémentaire.

PRECISE que le montant de la contribution financière sera arrêté après accord des deux communes, et à défaut par le Préfet.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°30 du 27.04.11
OBJET	RAPPORT D'EVALUATION PREALABLE RELATIF A L'OPERATION DE DEMOLITION/RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE VERVILLE

66

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1414-1 et suivants,

VU l'ordonnance du 17 juin 2004 relative aux contrats de partenariat,

VU l'arrêté du 2 mars 2009 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, relatif à la méthodologie applicable au rapport d'évaluation préalable,

CONSIDERANT que la Commune de Mennecy a décidé de procéder à une opération de démolition-reconstruction du Groupe Scolaire (écoles maternelle et élémentaire) de la Verville,

CONSIDERANT qu'elle a souhaité mesurer, par rapport à des procédures classiques telle la loi MOP, l'impact prospectif du recours à d'autres modes de commande publique de type contrat de partenariat ou bail emphytéotique administratif pour ladite opération,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission destinée à dresser la liste des candidats à présenter une offre,

VU le rapport d'évaluation préalable joint en annexe,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le rapport d'évaluation préalable joint en annexe de la présente délibération,

DECIDE de recourir au contrat de partenariat en vue de la réalisation de l'opération de démolition/reconstruction du Groupe Scolaire de la Verville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



PROCEDE à l'élection avec 33 voix Pour de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants composant la Commission définie à l'article L. 1414-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Membres titulaires : Mesdames Sylvie PERUZZO, Nicole GARINEAUD et Messieurs Jean FERET, Gilles BRANDON et Christian RICHOMME

Membres suppléants : Mesdames Jouda PRAT, Anne-Marie DOUGNIAUX et Alice SEBBAG et Messieurs Xavier DUGOIN et Damien MARILLER



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

66

75101105

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110128
66

DELIBERATION	N°31 du 27.04.11
OBJET	DENOMINATION DE VOIRIE DU LOTISSEMENT 62-64, RUE DU PETIT MENNECY Programme « GROUPE LOTICIM »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre, en date du 27 septembre 2010, reçue le 29 octobre 2010, du Groupe LOTICIM, demandant la numérotation et adresse des maisons faisant partie de son lotissement ;

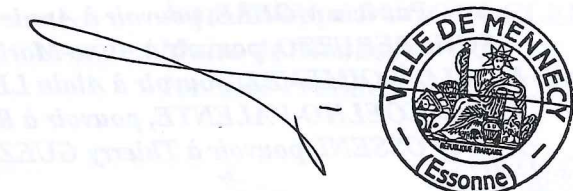
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer le nom de la voirie à l'intérieur de ce programme et de donner à chaque lot, un numéro et une adresse postale ;

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 15 avril 2011,

Après délibération,

DECIDE de dénommer la voirie interne du lotissement situé au 62-64, rue du Petit Mennecy, rue Philippe SEGUIN

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

66

85101105

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET
Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)
Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD
Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif
Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32
Thierry GUEZO (à partir de 20h07)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110129
66

DELIBERATION	N°32 du 27.04.11
OBJET	DENOMINATION DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment l'article L2121-29,

CONSIDERANT que la Commune de Mennecy dispose d'un Conservatoire Municipal,

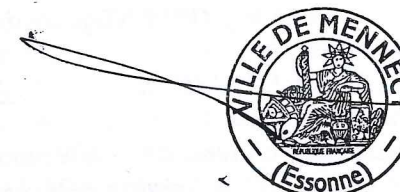
CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer une dénomination au Conservatoire Municipal de Mennecy,

VU l'avis de la Commission Culture, Sports, Vie Associative du 15 avril 2011

APRES DELIBERATION,

DECIDE de dénommer le Conservatoire Municipal de Mennecy de la manière suivante :
Conservatoire Municipal Joël MONIER

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1er Vice Président de la CCVE



ADOpte A L UNANIMITE

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 3

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 28

Date de convocation : 21 avril 2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mille onze, le 27 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit puis vingt neuf puis vingt-huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ (à partir de 18h25), Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Patricia MOULE, pouvoir à Annie PIOFFET

Sylvie PERUZZO, pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX

Stéphanie MORLON-GIMENEZ, pouvoir à Alain LE QUELLEC (jusqu'à 18h25)

Carina COELHO-VALENTE, pouvoir à Romain BOSSARD

Audrey OSSENI, pouvoir à Thierry GUEZO (jusqu'à 20h07)

ABSENTS :

Xavier DUGOIN pour le vote du compte administratif

Christian BOUARD pour les points n° 12 et 32

Thierry GUEZO (à partir de 20h07)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Cyril MOREAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

VILLE DE MENNECY

Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX
Tel: 01 69 90 80 30
Fax: 01 64 57 00 41
PDC/GG/SDG/-11



20110130

www.mennechy.fr

Mennechy, le jeudi 21 avril 2011

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

Le **27 Avril 2011 à 18h00**
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) DEC 60 11 19 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de support et d'assistance technique à intervenir avec la société CEGEDIM Outsorcing
- 2) DEC 66 11 20 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestations de service pour l'entretien d'une station de relevage au Centre de Loisirs à intervenir avec la société SANITRA SERVICES
- 3) DEC 68 11 21 Décision du Maire portant autorisation de signer le marché pour la mission complémentaire de désamiantage du groupe scolaire des Myrtilles avec la société ESPACES ETUDES
- 4) DEC 83 11 24 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux (désamiantage) à la société PIFFRE lot 1
- 5) DEC 83 11 25 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux (terrassement, démolition, maçonnerie, étanchéité, couverture à la société UBAT lot 2
- 6) DEC 83 11 26 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux (Menuiseries extérieures et intérieures, peinture, carrelage, faux plafonds, revêtements de sol, serrurerie à la société UBAT lot 3
- 7) DEC 83 11 27 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux (plomberie, chauffage) à la société PIFFRE lot 4
- 8) DEC 83 11 28 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de rénovation, de travaux neufs et de travaux d'entretien tous corps d'état dans les bâtiments communaux (courant fort, courant faible) à la société PIFFRE lot 5
- 9) DEC 83 11 29 Attribution du Marché à Procédure Adaptée relatif aux travaux de gros entretien et de réparations des voies communales et de leurs dépendances à la société STRF / GTO
- 10) DEC 88 11 30 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune au groupe scolaire des Myrtilles à intervenir avec EDF
- 11) DEC 88 11 31 Décision du Maire portant acceptation d'un avenant (n°1) au contrat de fourniture d'énergie électrique pour la maison de la Petite Enfance « Le Chat Botté » à

- 12) DEC 88 11 32 intervenir avec EDF
 Décision du Maire portant acceptation d'un avenant (n°1) au contrat de fourniture d'énergie électrique pour le complexe sportif Jean-Jacques Robert à intervenir avec EDF
- 13) DEC 88 11 33
 Décision du Maire portant acceptation d'un avenant (n°1) au contrat de fourniture d'énergie électrique pour le dojo et le gymnase René Guitton à intervenir avec EDF
- 14) DEC 89 11 34
 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une exposition sur la Biodiversité à intervenir avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne
- 15) DEC 96 11 36
 Décision du Maire portant acceptation d'une mission d'assistance pour l'élaboration d'un marché d'entretien et de grosses réparations des installations de chauffage des bâtiments communaux à la société ECIC
- 16) DEC 98 11 37
 Décision du Maire portant attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la dératisation et la désinsectisation de la ville à la société SERVIGECO

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 mars 2011

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES – EXECUTION BUDGETAIRES

Rapporteur : Claude GARRO

- 1) Approbation du compte de gestion : budget principal
- 2) Approbation du compte administratif : budget principal
- 3) Affectations de résultats : budget principal
- 4) Bilan Cessions / Acquisitions immobilières 2010
- 5) Rapport sur utilisation Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU CS) 2010
- 6) Approbation du Budget Primitif : budget principal
- 7) Vote des taux
- 8) Délibération cadre annuelle fixant le seuil au dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement
- 9) Formation des élus
- 10) Retrait de la délibération (CM du 05.11.10) concernant la vente par la commune d'un pavillon situé 15, rue des prunelles (lot e)
- 11) Actualisation de la tarification de certains services municipaux

II. JUMELAGE

Rapporteur : Marie-Claire CUTILLAS

- 12) Prise en charge des frais de déplacement du maire honoraire de Mennecey dans le cadre d'un voyage organisé à l'invitation du maire de la commune d'Occhiobello (Italie) au titre du jumelage

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 13) Participation pour voirie et réseaux (PVR) – 4, rue des Châtrées à Mennecey
- 14) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2011 - travaux éligibles
- 15) Approbation de la modification du Plan Local de l'Urbanisme
- 16) Prorogation de la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition de deux terrains par la commune
- 17) Demande de subventions à la Région et au Conseil Général de l'Essonne concernant l'élaboration d'une cartographie stratégique du bruit et d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement

IV. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

- 18) Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'association « Ensemble Vocal de Mennecey ».
- 19) Approbation règlement intérieur du conservatoire municipal

- 20) Adoption d'un contrat de parrainage entre l'atelier d'architecture B.L.M. et la commune de Mennecey pour le soutien à la politique culturelle municipale

V. RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

- 21) Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Mennecey.

VI. ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Jouda PRAT

- 22) Installations classées - demande d'autorisation d'exploiter des activités d'entrepôt par la société Panhard Développement sur la Zac des Haies Blanches au Coudray-Montceaux

VII. PERSONNEL

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- 23) Création d'un poste de chef de service de PM de classe exceptionnelle ;
- 24) Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe ;
- 25) Création de 2 postes d'Adjoints administratifs principaux de 1° classe ;
- 26) Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2° classe ;
- 27) Création de 2 postes d'Agent de maîtrise principaux ;
- 28) Création d'un poste de Brigadier.

VIII. SCOLAIRE

Rapporteur : Jean FERET

- 29) Participation des communes aux frais de scolarité
- 30) Rapport d'évaluation préalable relatif à l'opération de démolition/reconstruction du groupe scolaire Verville

IX. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- 31) Dénomination de voirie du lotissement 62-64, rue du petit Mennecey programme « groupe Loticim »
- 32) Dénomination du Conservatoire Municipal de Mennecey

X. ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Marie-Paule ALBANET

- 33) Tirage au sort jury d'assises

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
 Maire de Mennecey
 1^{er} Vice Président de la CCVE



.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
 Agissant en qualité de
 Donne pouvoir pour me représenter à

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECEY Cedex

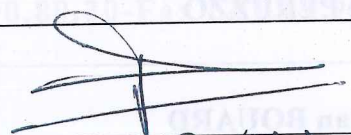

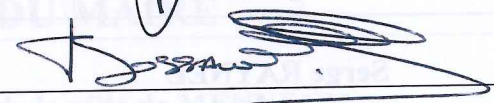
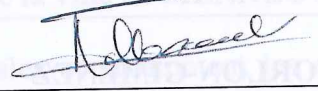
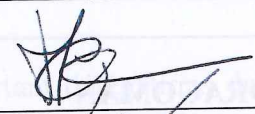
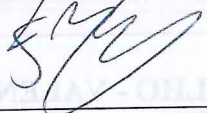



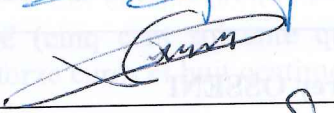
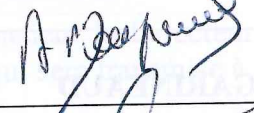
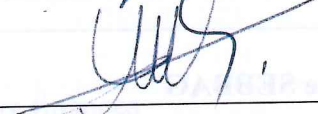

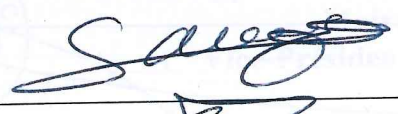

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

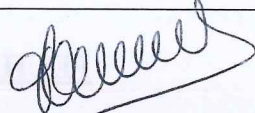
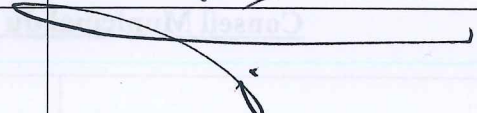
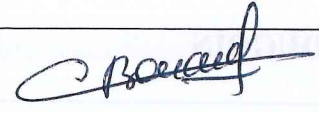
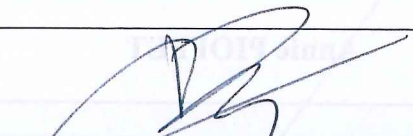
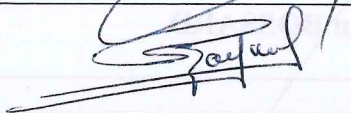
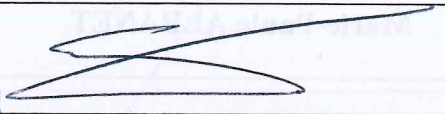
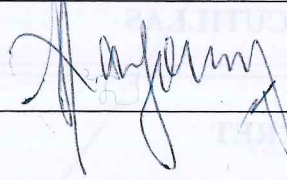
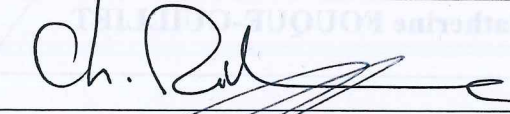
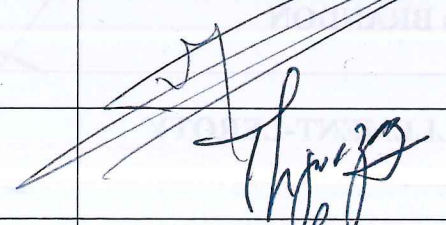
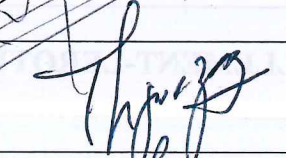
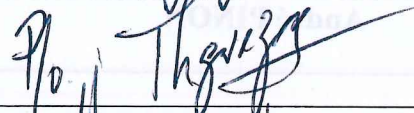
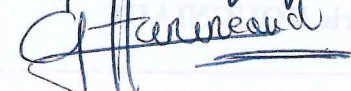
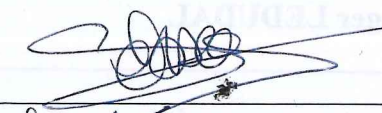
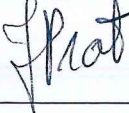
Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECEY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

FEUILLE DE PRESENCE

Conseil Municipal du 27 avril 2011

<u>Prénoms NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
Xavier DUGOIN	
Annie PIOFFET	
Romain BOSSARD	
Marie-Paule ALBANET	
Marie-Claire CUTILLAS	
Jean FERET	
Catherine FOUQUE-GUILLIET	
Gilles BRANDON	
Sandrine LALLEMENT-LEROTY	
André PINON	
Anne-Marie DOUGNIAUX	
Roger LEDUDAL	
Patricia MOULÉ	
Alain LE QUELLEC	
Corinne SAUVAGE	
Cyril MOREAU	

Elisabeth VASSEUR	
Jean-Philippe DUGOIN	
Sylvie PERUZZO	
Christian BOUARD	
Dominique DUCHOSAL	
Serge RAYNEL	
Stéphanie MORLON-GIMENEZ	
Alain DRAGOMAN	
Carina COELHO - VALENTE	
Christian RICHOMME	
Damien MARILLER	
Thierry GUEZO	
Audrey OSSENI	
Nicole GARINEAUD	
Alice SEBBAG	
Jouda PRAT	
Claude GARRO	